REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

COUR SUPREME CHAMBRE DES COMPTES

Acte de certification n° 003/ 2013/CDC/CSC du 03 juillet 2013 portant certification des formulaires de déclaration des recettes du secteur extractif de l'exercice 2011 des administrations et entités publiques

AU NOM DU PEUPLE CAMEROUNAIS

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Cameroun, siégeant en Chambre de Conseil composée de :

Monsieur ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes ;

Messieurs MOUTCHIA AMBE George, MBENOUN Théodore, Mesdames FOFUNG Justine épouse WACKA et SIMO TCHUINTE Lucienne épouse SIMO BOBDA, Présidents de Section ;

Messieurs MANGA MOUKOURI, HAKAPOKA Narcisse, KAMENI Pierre, FOUDA AMOMBO, FOUDA NKODO Achille, THEUMOUBE Philippe, NDONGO ETAME David, DJOKO André, MIKONE Martin Bienvenu, NDJOM NACK Elie, ALIMA Jean-Claude, YEBGA MATIP, EZO'O BIZEME, OUMAROU ABDOU, Conseillers Maîtres;

en présence de Monsieur NDJODO Luc, Premier Avocat Général, et Monsieur EBENE Daniel, Avocat Général, représentant Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême;

assistés de Maître PAGUEM Michel, Greffier en Chef de la Chambre, tenant la plume ;

en sa séance du mercredi 03 juillet 2013 à 15 heures en la salle ordinaire de ses audiences, sise à son siège à YAOUNDE;

a adopté l'acte de certification ci-après des formulaires de déclaration des recettes du secteur extractif de l'exercice 2011 des administrations et entités publiques